

Procès-verbal du comité syndical du 08 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ABRARD

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Jean-Paul MEZZASALMA Céline BARBIER-KEZEL
Allèves	2 représentants	Max DAGAND Anne MIEGE
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Joan MARCHAND
Chapeiry	2 représentants	François CHARLES Benoît BIBOLLET
Gruffy	3 représentants	Carole ABRARD-BROISIN Christian ABRARD Ulrich FLOQUET
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Stéphanie CONVERS Baptiste SENECHAL
Saint Sylvestre	2 représentants	Josette CHARVIER Mireille BARRACHIN

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 18

Nombre de procuration : 0

Secrétaire de Séance : Jocelyne Boch

Monsieur le Président remercie Daniele Balbo, Maire de Mûres d'être présent en tant que commune conventionnée.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

ADMINISTRATION

1- Approbation du PV du Comité Syndical du 27 avril

Soumis à l'approbation de l'assemblée qui n'émet aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité (18 voix POUR).

2- Règlement de mise à disposition de l'auditorium

Le Président propose de traiter simultanément ce point et le point 4 de l'ordre du jour (tarifs de location de l'auditorium et des différentes salles gérées par le SIPA) car ils sont intimement liés.

La dernière mise à jour datant de 2023, à la demande du Président, les services ont travaillé sur les tarifs de location de l'auditorium et des différentes salles.

Monsieur le Président explique que cette analyse fait partie d'une réflexion globale menée sur l'évolution des finances du SIPA.

Il a été regardé qui occupait nos salles, la fréquence de locations et l'adéquation de celle-ci avec la valeur locative des salles.

Il s'avère que plus de la moitié des utilisations de l'auditorium sont gratuites. Or, Le SIPA n'a plus les moyens d'offrir des gratuités.

Des propositions de tarification ont été faites qui conduisent à :

- 1) Augmenter de 30% le coût de location de l'auditorium
- 2) Augmenter de 20% le coût de location d'autres salles (Maison de Pays, Intermède...)
- 3) Ajouter des tarifs pour les différents espaces régulièrement demandés et qui n'avaient pas de tarifs propres jusqu'à présent :
 - Bar / verrière / hall ;
 - Théâtre de verdure + électricité pour Food Truck ;
 - Auditorium + bar ;
 - Salle Tutti ;
 - Intermède + cuisine (électricité : four, réfrigérateur, plaques de cuisson, hotte)
 - Intermède sans cuisine.

La proposition de tarification émanant des services a été jointe à la note de synthèse.

Monsieur François Charles, Maire de Chapeiry demande si le gain complémentaire après application des nouveaux tarifs a pu être évalué.

La réponse est négative.

Madame Josette Charvier, Maire de Saint Sylvestre rappelle qu'il avait été envisagé de communiquer sur les espaces pouvant intéresser les entreprises.

Monsieur le Président répond que c'est toujours l'objectif, mais rappelle qu'il n'y a plus actuellement d'agent spécifiquement chargé de la communication et que cela demandera de s'organiser avec les agents en place.

Monsieur Jacques Archinard, Maire de Héry-sur-Alby, estime que l'augmentation proposée n'est pas excessive, mais permettra d'amortir un peu les coûts. Il rappelle également que toutes les mises à disposition de salle nécessitent la présence de personnel. Et on n'a pas beaucoup d'agents. L'équilibre est donc fragile de toutes parts.

Monsieur le Président explique qu'une réflexion de l'exécutif conduit, au vu du déficit financier assumé par le Syndicat et de ses difficultés, à revenir sur la notion de gratuité d'accès à l'auditorium (salle + technicien régie) offerte aux associations membres et conventionnées du territoire une fois par an.

Lorsqu'on regarde le coût de fonctionnement de la salle et des personnels, cela représente vite une charge importante.

La proposition de l'exécutif est la suivante :

- Pour ce qui concerne les associations issues des 7 communes membres et des deux communes conventionnées, la mise à disposition de l'auditorium une fois dans l'année sera facturée : **150€**
- Si les associations pratiquent un prix d'entrée pour leur spectacle, le coût sera porté à **300€** sauf si les bénéfices sont reversés à une association caritative (auquel cas, c'est le tarif de 150€ qui est appliqué).
- Pour les associations issues des communes du Pays d'Alby, extérieures au SIPA (Saint Félix et Viuz), le coût de mise à disposition de l'auditorium sera de **250€** si l'entrée du public est gratuite.
- Si les associations issues des communes extérieures au SIPA pratiquent un prix d'entrée, la mise à disposition de l'auditorium leur sera facturée **400€**

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition qui devra, si le comité syndical en est d'accord, être rajoutée à la grille tarifaire.

Pour ce qui concerne le règlement de l'auditorium (règlement actuel joint à la note de synthèse) :

Outre l'ajustement de la grille tarifaire, l'accès à l'auditorium sera accepté pour les associations uniquement le jour du spectacle, dès 8h30. Pas de répétitions supplémentaires dans la semaine.

La formulation de l'annexe B sur ce point sera donc modifiée en conséquence.

Le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à modifier le règlement sur les points susnommés : tarification, répétitions des spectacles, ajustements de formulations diverses (Président au lieu de Présidente, maire d'Alby au lieu de Monsieur le Maire d'Alby...)

Madame Carole Abrard, Maire de Gruffy indique que, pour des associations culturelles, c'est assez difficile de travailler une seule journée pour restituer une prestation de qualité le soir. Elle suggère de trouver une solution autre.

Monsieur Jacques Archinard lui demande de préciser son idée.

Madame Carole Abrard répond que, pour du spectacle vivant, difficile de s'emparer en une journée de l'espace, du son et des lumières.

Monsieur Jacques Archinard suggère alors de proposer une tarification intermédiaire.

Monsieur Ulrich Floquet (Gruffy) demande si on peut laisser l'auditorium à disposition sans forcément avoir le régisseur.

Monsieur le Président répond que c'est difficile. Mais on pourrait définir un tarif pour les journées de répétition préalables.

Monsieur Jacques Archinard propose de fixer à 100€ le tarif par journée de répétition préalable.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité les tarifs proposés et la modification du règlement de l'auditorium telle que définie.

FINANCES

3- Tarifs service jeunesse- année 2026-2027

Le service jeunesse fonctionne actuellement de la manière suivante :

- Une cotisation annuelle, instaurée en avril 2022 et non révisée depuis, est demandée aux jeunes qui le fréquentent. Elle s'élève à :
 - ** 10€ pour les jeunes issus d'une commune, membre ou conventionnée du SIPA.
 - ** 7 € pour le deuxième jeune et suivants d'une fratrie
 - ** 15€ pour les enfants issus d'une commune non-membre du SIPA et non conventionnée
 - **10€ pour les jeunes pour le deuxième jeune et suivants d'une fratrie

Le Président et Monsieur Jacques Archinard, premier VP du SIPA présentent une proposition, formulée après discussion avec le service ; proposition qui pourrait être de porter la cotisation annuelle à :

- ** 30€ pour les jeunes issus d'une commune membre ou conventionnée du SIPA.
- ** 20 € pour le deuxième jeune et suivants d'une fratrie.
- ** 50€ pour les enfants issus d'une commune non-membre du SIPA et non conventionnée.
- **40€ pour les jeunes pour le deuxième jeune et suivants d'une fratrie.

Le Président soumet au vote de l'assemblée la proposition finalisée relative à la cotisation annuelle, vue avec le service jeunesse.

Par ailleurs, en sus de la cotisation annuelle, une grille tarifaire avec l'instauration de tranches liées au quotient familial des parents a été mise en place pour les jeunes qui fréquentent l'espace au titre des activités vacances

Il est également proposé de revoir les tarifs appliqués en fonction des tranches QF.

4 tranches QF existent :

- A. Egal ou inférieur à 800
- B. 801 à 1000
- C. 1001 à 1500
- D. Supérieur à 1500

3 tarifs existent pour ces tranches :

Tarif 1 : animation espace jeunesse

Tarif 2 : activités nécessitant l'achat de matériel créatif ou alimentaire-sorties

Tarif 3 : sorties payantes ou prestataires selon le prix du devis

Les tarifs proposés en fonction de ces tranches de QF pourraient être les suivants :

Pour les jeunes issus des communes membres ou conventionnées du SIPA :

Tarif 1 : A 5€ / B 7€ / C 8€ / D 10€

Tarif 2 : A 10€ / B 12€ / C 15€ / D 20€

Tarif 3 : A 20€ / B 24€ / C 27€ / D : 30€

Pour les jeunes issus de communes extérieures au SIPA :

Tarif 1 : A 7€ / B 8,50€ / C 10€ / D 12€

Tarif 2 : A 12€ / B 14€ / C 20€ / D 24€

Tarif 3 : A 24€ / B 28€ / C 30€ / D : 36€

Le Président soumet au vote de l'assemblée une proposition finalisée relative au coût facturé pour les activités mercredi et vacances, vue avec le service jeunesse.

Jacques Archinard : le service jeunesse ouvre droit à l'accueil dans l'après-midi des jeunes + accueil du mercredi.

l'adhésion est de 10€ à l'année

Aujourd'hui 160 jeunes adhèrent.

On propose de passer ce tarif à 30€ (3€ par mois sur 10 mois) pour les communes membres et conventionnées, 50€ pour les communes extérieures.

La coordinatrice du service attire l'attention sur des adhésions en cours d'année : même tarif dit le Président. La proposition de Jacques Archinard : on différencie.

Baptiste Sénéchal (Héry) : n'est pas d'accord sur la différenciation faite entre les communes du SIPA et les communes extérieures. Il considère que la différence est importante pour peu de gain au final.

Monsieur le Président rappelle que la différenciation suivant les communes est quelque chose qu'il est important de marquer car, sinon, à quoi bon adhérer au SIPA.

Il ajoute qu'il est intéressant de voir de quelles communes viennent les personnes qui rentrent dans le Pôle. On s'aperçoit vite que c'est « open bar » et nos 7 communes paient pour tout le monde. Si on veut continuer à fonctionner, il faut que nos finances nous le permettent.

Par ailleurs, en ce qui concerne le service jeunesse, beaucoup de factures sont impayées. Les adhérents ont tous reçu un courrier indiquant qu'en absence de paiement rapide des sommes dues, on ne les recevra plus.

Josette Charvier se dit surprise que le service ferme à 16h45 (heure des cars) alors que certains vont encore à la musique.

Une vérification sera faite quant aux horaires de fermeture du service.

Monsieur le Président rappelle que les collégiens qui fréquentent le service sont tous demi-pensionnaires sauf 2. Ils viennent donc très majoritairement par le transport scolaire.

Il propose de passer au vote :

- **Pour les tarifs d'adhésion : 17 « pour » et 1 « contre » Baptiste Sénéchal**
- **Pour les tarifs d'activité : unanimité pour les imposer en exigeant une adhésion préalable au service jeunesse.**

Monsieur le Président ajoute que on a regardé ce qui se fait sur Entrelacs par exemple et constaté que la commune applique le même principe de tarification complémentaire en fonction des activités.

Jacques Archinard indique que pour équilibrer les dépenses et recettes, il faut tabler sur deux semaines d'activité (y compris avec le coût des transports)

Il faudra se pencher sérieusement sur la question des assurances lorsque les jeunes participent aux activités.

4- Tarifs de location de l'auditorium et des différentes salles gérées par le SIPA-année 2026-2027 :

Les tarifs proposés ont été explicités dans le point modification du règlement.

5- Tarifs de location des gymnases pour les associations sportives du Pays d'Alby

Pour rappel, actuellement, les associations sportives du Pays d'Alby, non engagées dans de la formation à destination des jeunes, s'acquittent d'un droit d'inscription annuel de 50€ auquel s'ajoute un calcul fait en fonction de l'occupation du gymnase qui est de 1€ par heure d'occupation.

Le Président et Jacques Archinard, VP aux sports proposent de revoir la tarification de la manière suivante pour l'année 2026/2027, pour les associations ne dispensant pas de formation à destination des jeunes :

Le droit d'inscription sera porté à 25€ par mois, sur 10 mois, soit une somme annuelle de 250€ par association concernée.

Les réservations relatives aux dimanches et jours fériés du gymnase René Long seront soumises à l'accord du SIPA et facturées 150€ pour les associations extérieures. Une caution sera demandée : 600€

Jacques Archinard précise que cela concerne 2 associations + 2 assos foot.

Monsieur le Président soumet la proposition de nouvelle tarification au vote de l'assemblée.

Vote unanime du comité syndical pour approuver la nouvelle proposition tarifaire.

6- Tarifs de location des gymnases pour les associations extérieures au Pays d'Alby – année 2026-2027

Cette délibération est retirée car on ne peut pas accueillir les associations extérieures au Pays d'Alby par manque de créneaux.

7- Tarifs Ecole de musique, Danse et Théâtre – année 2026-2027

Les tarifs de l'EMDT ayant été réactualisés l'année dernière, il est proposé de ne pas les toucher pour l'année scolaire à venir 2026/2027 et de les reconduire suivant la fiche jointe à la note de synthèse.

Monsieur le Président soumet cette proposition à l'assemblée.

Vote unanime

8- Tarifs accès des scolaires aux spectacles culturels – année 2026-2027

Il est proposé aux écoles et collèges de bénéficier de certains spectacles de la saison culturelle.

Jusqu'à présent le tarif pratiqué est le suivant :

Primaire – tarif unique (communes SIPA ou non) : 5€

Collège-Lycée : 7,5€

Après discussion avec le service, il est proposé le tarif suivant pour l'année 2026-2027 :

Primaires issus des communes adhérentes et conventionnées : 5€

Primaire – communes extérieures : 6€

Collège-Lycée : 7,5€

Le Président soumet ces propositions au vote de l'assemblée-

Vote unanime du comité syndical pour approuver la nouvelle proposition tarifaire.

9- Demande de subvention au titre de l'investissement auprès du Conseil Départemental, au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2026

Les demandes de subventions au titre du CDAS sont à déposer avant le 15 juin.

En 2025, compte tenu de la situation du SIPA et du fait que nous n'avons plus de budget d'investissement suite au non-vote du BP 2025, aucune demande n'a été formulée auprès du CDAS en juin 2025.

Des investissements ont néanmoins été effectués sur l'année **2025** (une partie sur la base de la délibération autorisant la Présidente à utiliser le ¼ du budget d'investissement de l'année précédente en attendant le vote du budget et certains actés lors de la modification budgétaire d'octobre 2025) pour un total de **123 110,22€**

Il s'agit principalement de :

-Travaux sur le terrain synthétique du stade René Long : montant 27 834€

- achat d'un tracteur tondeuse pour poursuivre l'entretien des espaces verts, après la rupture de la convention avec la société extérieure qui les avaient en charge : 6 780€

- achat d'un poste fixe informatique pour la comptabilité et mise en service d'un onduleur sur la baie informatique : 1 272 € + 4 534,42€
- Achat de 5 porte-affiches : 1 766,40 €
- Intervention sur le matériel de l'auditorium (SAS Elypse) : 33 931,20€

Le Président sollicitera l'autorisation de l'assemblée pour demander au Conseil Départemental de prendre en compte, au titre du CDAS, les dépenses d'investissement 2025, à postériori.

Vote unanime de l'assemble

Pour l'année 2026, une somme de 62 042 € a été inscrite au BP pour :

- L'achat de la chaudière de la MISP/Crèche : 18 162,23€
- La mise aux normes du sol de la crèche (résistances électriques) : 2 841,16€
- L'achat d'un logiciel pour la crèche pour répondre aux exigences de la CAF : 3 984€
- Le relamping du terrain synthétique : 9 300€
- La construction d'un lieu de stockage le long de la piste d'athlétisme : 12 903 €
- L'achat de matériel pédagogique pour le RPE : 2 000€
- L'installation d'un tableau/score au gymnase René Long : 2 375€
- L'achat d'instruments de musiques pour l'EMDT : 6 650€
- L'achat d'une tronçonneuse : 730€
- L'achat de robinets mitigeurs pour vestiaires : 2 700€

Le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour déposer au Conseil Départemental au titre du CDAS, les dépenses d'investissement inscrites au BP 2026.

Vote unanime de l'assemble

QUESTION DIVERSES

- Constitution des commissions : en cours suivant réponses des communes : Celles-ci sont sollicitées pour faire remonter les noms des conseillers municipaux qui veulent bien venir dans les 5 commissions.
- Le Président et les vice-présidents rendent compte d'un certain nombre de réflexions et entretiens effectués avec divers partenaires.

Monsieur le Président fait un point sur les perspectives du budget 2027 et sur le travail mené au niveau de l'exécutif ces dernières semaines. **En ce qui concerne la Petite enfance** : pour rappel, le déficit s'élève à 375 000€ dont 330 000€ sur la crèche (10 000€ par lit). On a engagé un travail avec l'association Léo Lagrange (association d'éducation populaire). Visio avec eux cette après-midi pour avancer.

Idée de départ : passer la crèche en DSP. Ils ont 104 crèches gérées ainsi. On s'est aperçu assez rapidement que cela ne générera pas un gain pour nous. On pourrait gagner un peu mais à la marge. Ce n'est donc pas la bonne voie.

En revanche, l'association a proposé de faire un audit de l'établissement non pas parce qu'elle fonctionne mal. Mais plusieurs points relatifs à la gestion n'ont peut-être pas été interrogés depuis plusieurs années : le planning des agents, l'optimisation des lits, le nombre de lits (passer de 36 à 24 par exemple).

Il nous paraît intéressant d'engager ce travail après être allé voir la directrice de la crèche. Elle sera mise en lien avec Léo Lagrange pour qu'elle envoie toute une série de documents pour un premier rendu fin juillet.

L'association effectuera 5 jours de travail en présentiel dans la crèche pour savoir si on pourrait réduire le montant du déficit par lit.

Le coût de la prestation s'élève à 8 000 €.

L'esprit de la démarche est de fonder notre jugement sur un professionnalisme que nous n'avons pas.

Gilles Viviant remarque que si on allait vers une Délégation de Service Public, on s'enlèverait la gestion des questions RH.

Monsieur le Président estime que cet audit pourrait aussi interroger de façon plus positive la DSP : Se placer dans une perspective d'une gestion différente.

Pour rappel il explique que l'audit effectué dans les années 2022 avait porté sur le travail RH en raison de grosses tensions internes à l'époque, ce qui n'est heureusement plus le cas.

Baptiste Sénéchal : estime que le coût de l'audit : 8 000€ n'est pas très élevé. Il faudra faire bien attention au cahier des charges.

Monsieur le Président répond que l'association Léo Lagrange est très habituée à faire cela. C'est une association avec une grosse expertise.

En ce qui concerne la Culture : on s'est interrogé sur la possibilité de chercher des partenariats avec Rumilly. Rendez-vous le 25 juin avec le Maire de Rumilly et son adjoint à la culture, la question étant de savoir comment on pourrait éventuellement penser à terme à mutualiser.

On va également voir l'agent concerné (adjointe culture) pour traiter la communication du SIPA en plus de la communication de la culture.

Sur la programmation culturelle, le delta est très faible. On pourrait imaginer d'optimiser différemment le poste de l'adjointe.

EMDT : L'école fonctionne sans directeur depuis plus d'une année. La coordination pendant 8 h semaine ne suffit plus. L'agent qui l'assure va nous quitter prochainement. Nous sommes à la recherche de quelqu'un qui reprenne cette coordination. On a engagé une réflexion avec le Conseil Départemental et rencontré le Vice-Président en charge : Marcel Cataneo + le responsable du service au Département : Clément Dumesnil, un travail va être mené dès septembre avec lui.

En ce qui concerne le Service Jeunesse : On gère le service dans la perspective que les personnels puissent mettre en place des animations sur les vacances.

Jacques Archinard rappelle que le pôle culturel avait été structuré pour que les jeunes puissent attendre dans le hall.

Monsieur le Président indique être en lien avec le Conseil Départemental et le collège sur le sujet des gymnases

Deux gymnases : René Long et le gymnase du Pôle. Les deux sont mis à disposition du collège. Le collège est sans doute le seul en France à avoir deux gymnases à disposition. C'est nous qui prenons en compte tous les frais.

Le gymnase René Long nous coûte 48 000€ entre chauffage, eau et ménage. Le CD nous alloue 6 000€.

L'autre gymnase nous coûte moins cher.

Se pose la question de savoir si on continue à prendre en charge deux gymnases. On ne peut plus se le payer.

La question est posée au conseil départemental : Peuvent-ils le récupérer ? on ne pourra en tous cas pas continuer à payer tant de chauffage par mois.

Par ailleurs, le service jeunesse va tous les mardis au collège et réalise des animations gratuitement. Là aussi, le CD pourrait participer. Il y a des questions à se poser qui relèvent là de l'éducation nationale.

Jacques Archinard rappelle qu'historiquement, le service jeunesse s'était développé ainsi lorsque le Pôle n'existait pas. On a gardé cette structure mais la passerelle n'est pas suffisamment pensée en termes de projets.

Il revient sur la question des gymnases : L'historique fait que le gymnase René Long s'appuie aussi sur des besoins associatifs. Les cours d'EPS n'occupent pas à 100% les installations. De 16h45 à 21h30, ce sont les associations sportives du territoire qui utilisent.

Les sommes versées par le Département correspondent au nombre d'heures mises à disposition pour le collège.

Il est vrai que l'isolation est à refaire, ce bâtiment étant une vraie passoire thermique.

Une des pistes pourrait être de simultanément moins chauffer le gymnase et moins distribuer de subventions aux associations. Redistribuer différemment les AC que l'on touche pour les associations.

Monsieur le Président fait un point sur le Grand Annecy en indiquant que les élus y sont très sollicités, ce qui permet de rencontrer très régulièrement les collègues des autres secteurs du Grand Annecy. Le Pays d'Alby apparaît souvent au sein du GA. Nos relations apaisées fait aussi que notre territoire est reconnu et pèse.

Idée de vendre la Maison de Pays : idée à priori de la vendre car on ne s'en sert pas vraiment. Une demande d'estimation est en cours auprès du service des domaines.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h.

La Secrétaire de Séance

Jocelyne BOCH



Le Président

Christian ABRARD



